

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-196

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Direction de la programmation budgétaire Service Aides Versées	N° 2026-196

Adhésions et cotisations de Bordeaux Métropole auprès des différents organismes pour l'exercice 2026 - Délibération cadre n°2 - Décision - Autorisation

Monsieur Emmanuel SALLABERRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années au sein de Bordeaux Métropole, les adhésions auprès de différents organismes font l'objet d'une délibération cadre regroupant l'ensemble des montants à verser chaque année.

En complément d'une première délibération présentée au Conseil Métropolitain du 22 mai 2026, cette deuxième délibération vient compléter la liste des organismes pour lesquels l'adhésion présente un intérêt pour Bordeaux Métropole et permet également d'entériner l'actualisation de montants des cotisations à verser. Au global, le montant total des cotisations 2026 s'élève à 619 335 € en prenant en compte la précédente délibération du mois de mai d'un montant de 181 235 €.

Les crédits nécessaires au versement de ces cotisations sont bien inscrits au budget primitif 2026, sur le budget principal ou les budgets annexes concernés.

Compte tenu des modalités d'indexation et de l'impossibilité pour certains organismes de confirmer, dans l'attente de l'adoption de leur budget, le montant exact de la cotisation 2026 qui sera adressée à Bordeaux Métropole, certains des montants proposés peuvent présenter un caractère prévisionnel. De ce fait, dans le cadre du paiement des cotisations 2026, il est admis que seront à régler les montants mentionnés sur les appels à cotisations (dès lors qu'ils respecteront les modalités prévues dans le cadre de l'adhésion de Bordeaux Métropole) et qui pourront par conséquent être différents de ceux mentionnés dans l'annexe jointe à la présente délibération. Un compte-rendu des cotisations exécutées sera joint dans le cadre du compte financier unique 2026.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération du 30 janvier 2026 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2026,

VU la délibération du 22 mai 2026, approuvant une première liste d'organismes auxquels Bordeaux Métropole a choisi d'adhérer pour l'année 2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les organismes listés dans le tableau ci-annexé, ont tous un lien direct avec les différentes politiques métropolitaines et que l'adhésion de Bordeaux Métropole présente une aide à la mise en œuvre de ces politiques,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de Bordeaux Métropole auprès des organismes identifiés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les démarches d'adhésion aux nouveaux organismes ainsi que la signature de conventions afférentes le cas échéant.

Article 3 : de verser aux organismes concernés par la présente délibération les montants correspondant aux appels à cotisations transmis par les organismes dès lors qu'ils respectent les modalités prévues.

Article 4 : les dépenses correspondantes seront imputées en fonction des domaines concernés sur le budget principal ou les budgets annexes au titre de l'exercice 2026 au chapitre 011 – compte 6281.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur BOURLIEUX

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,